



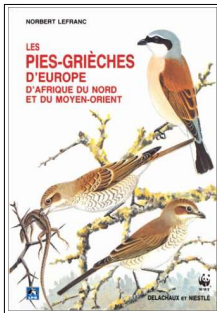
498

19 novembre 2021

michel.urban5@wanadoo.fr

Louons maintenant nos grands hommes !

Norbert Lefranc travaille actuellement à une réédition de sa somme sur les pies-grièches . Mais l'histoire ne serait pas complète, en imaginant que Norbert fut au courant, sans citer un jugement du Tribunal Administratif du Gard (9/11) qui empêche « *pour raison impérative d'intérêt majeur* » l'installation d'un centre « Amazon » (38.000 mc) à quelques kilomètres du Pont du Gard et des Gorges du Gardon (classée « zone de biosphère »). Motif : zone de nidification d'une espèce protégée, la pie-grièche provençale. Même si la spécialité intime de Lefranc est la pie-grièche écorcheur.



Pierre et Claude Rich. J'ai attribué à Pierre (Lettre 495) ce qui appartient à Claude, un lapsus plus qu'honorable pour Pierre et encourageant pour sa naissante vocation d'acteur amateur doué. L'histoire ne serait pas complète, sans le souvenir que feu Claude et Pierre Rich sont cousins et qu'il était plus fréquent et facile de voir Claude à Wildersbach qu'à Orgeval. On parlait du film de Resnais, « Je t'aime, je t'aime », dont Claude disait qu'il était son meilleur. Lorsqu'en 2013, le cinéma Le Royal de Rothau, avec son président Jean Dubois (photo) avait organisé en sa présence un « festival Claude Rich », le film avait bien été au programme. Pierre Rich, vous le savez aussi bien que moi, a d'autres qualités que celle d'être cousin du Claude. Photographe renommé, son dernier livre [avec des textes de Roland Marx, rien moins], « *Vosges Merveilles, un massif nature* » vient d'obtenir le prix du Centre d'initiation de la nature et de l'environnement de Bussière (Strasbourg). <http://www.les-geants.com/index.html>



Enfin Ludovic Füschtelkeit, alias Romain Dieudonné, « spécialiste en tous domaines, auteur d'un discours ininterrompu depuis sa naissance » et l'unique rédacteur de *L'Encyclopédie des Méconnaissances*. Celle-ci se propose de réunir l'intégralité des savoirs méconnus et de répondre à la liste exhaustive des questions qui ne se sont jamais posées. L'Encyclopédie vient de sortir aux déodatiennes Éditions de la Pigne, chez l'ami Jean-Marc, le moins anarchique des petits éditeurs anarchistes. <https://lapigne.org/>

C'est la cata chez Prada...

Quand on met les doigts là où il ne faut pas, il faut savoir les retirer. Cela s'apprend. A mes dépens, puisque la Lettre n'a pas obtenu que la ville lui communique les questions des citoyens au conseil municipal, c'est-à-dire y compris celles qui n'ont pas été retenues pour la réunion du 12. Le vilain garnement que je suis, lui a-t-on dit, n'est pas « *exempté d'appliquer la marche à suivre que respecte chacun des Déodatien souhaitant s'adresser, hors conseil municipal dédié aux questions citoyennes bien sûr, à Monsieur le Maire : le courrier* ». Hélas, la Commission Nationale

d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) n'exclut expressément aucun moyen de communication et recommande de privilégier le...courriel ! Mes pigeons voyageurs sont actuellement consignés pour cause de grippe aviaire ; quant aux tablettes d'argile mésopotamiennes, le contexte du Moyen Orient empêche de se réapprovisionner. Un des autres arguments était, et c'est vrai, que le délais dans lequel je souhaitais l'information (avant le 12) était un peu bref. La CADA elle-même, dans son rapport d'activités, signale que son délais d'instruction est actuellement de...130 jours ! Il ne faut pas exclure une autre réponse, qui serait que ce que je demande (parce que ça nous intéresse) ne serait pas un document administratif au sens courant. Une des raisons courantes pour lesquelles la CADA rejette une requête (environ 40%) est que... le document demandé n'existe pas ! La CADA, enfin, a une sœur jumelle, qui est une sorte de mode d'emploi à destination des administrations (dont les communes). C'est le Réseau des Personnes Responsables de l'Accès aux Documents Administratifs, en abrégé PRADA. Of course ! **The Devil wears Prada !**

Un coup à droite, un coup à gauche...

A la librairie, je feuillette un livre, qui pourrait m'intéresser (« Travailleur médiatique, résister à la fabrication du consentement » de Denis Robert, ed. Massot). Les libraires m'en seront témoin. Je tombe sur un passage (que je leur lis, p.143) : « On a fait tomber Christian Pierret, un édile socialiste qui menace de se suicider si je continue à écrire dans une sale affaire ». Denis ! Ce n'est pas un peu « short » ? Dommage que le livre, autobiographie professionnelle d'un journaliste pointu, réputé et respecté, n'ait pas d'index des personnes citées : on n'en saura pas plus. [Sauf grossière erreur de « Wikipedia », Christian Pierret a été dans trois affaires, qui ont donné lieu en ce qui le concerne personnellement à 5 non-lieux et 3 relaxes]

Show business

130 jours de CADA, c'est plus qu'assez pour le sort de l'hôtel **Campanile** dont la fermeture, portant un coup à l'offre hôtelière de la cité, est actée au 31 décembre. Le permis de démolir le bâtiment est déjà affiché. Ensuite, mais sans confirmation formelle, c'est un magasin « Aldi » qui sera construit à la place. On ignore pourquoi l'actionnaire des Campanile, le groupe chinois Jim Jiang, n'a pas insisté pour rester à SDDV où son hôtel représentait 0,005 % de ses lits dans le monde entier ! Il se dit que sera construit un hôtel « B.B » (chaîne française) à la place du très vide Conforama.

130 jours encore, ce n'est sans doute pas assez pour suivre et clore le dossier **Intermarché**, voué à la fermeture. La presse jurassienne (du groupe Ebra comme la vosgienne) nous apprend que les travaux de la base ITM de Rochefort-sur-Nenon (Dôle), l'équivalent de 17 terrains de foot dont 4 « préservés » en « zone humide », sont achevés. On apprend aussi que Pôle Emploi a ouvert un guichet de recrutement dans le Jura, sans doute à ne pas confondre avec la cellule de reclassement en marche dans les Vosges. On apprend que les créations d'emploi supplémentaires à Rochefort (la nouvelle base étant une extension d'une base existante) ne seront que 150 au lieu de 200. Maintenant que c'est fait, on nous dit aussi que Rochefort aurait eu chaud. L'hypothèse d'une nouvelle base, mais pas à Rochefort, existe depuis 2012, alors que la fermeture de St Dié n'a été confirmée que fin 2017, approximativement en même temps qu'ITM déclinait la proposition de nos élus d'investir la zone de Remomeix, toujours quasiment vierge. Cela n'a disons rien à voir, mais le parallèle est à faire : la zone de Remomeix (« *Cap Vosges* ») a été « ouverte-livrée » en 2009, l'année où était décidée la zone de Mondon (« **Actipôle** » entre Moncel et St Clément, 54), livrée et pleine dès 2015 et qui en est à sa deuxième extension au sol !

On peut parier sans risque que dans les deux cas, fermeture à Saint-Dié, extension à Dôle, il y a de **l'argent public**. Par argent public, on entend tout ce qui ne relève pas de l'entreprise elle-même. L'argent public se divise lui-même en deux : ce qui provient des aides, subventions, primes diverses ; et l'argent « paritaire » des cotisations diverses (dont celles des entreprises). On dira qu'en matière d'argent public, le premier type intervient dans le Jura, le second est sollicité à Saint-Dié. Cruellement logique ! On peut revenir à deux « **questions citoyennes** » du 12. La **piscine**, où il y a deux gagnants : l'entreprise privée et le nageur. On ne dira pas que St Dié est « perdant » puisque ses nageurs ont une piscine, sauf que ça coûte bonbon à la ville (l'objet de la question était de permettre de le dire). Mais voici que le maire déclare qu'il n'est pas du tout contre les **PPP** (partenariat public privé) sauf que celui de St Dié est « particulièrement mal fichu ». M. Valence n'ignore pas que dans l'entourage de M.Pierret nombreux étaient ceux qui lui disaient de ne pas faire de PPP. Maintenant que c'est fait, et tout saupoudrage politicien par poignées mis à part, la question est de savoir lequel des deux cas (PPP or not PPP) aurait coûté le moins cher à la ville ? Pas à la **communauté de communes** qui, encore aujourd'hui, est dispensée de cette participation, qui avait été en bonne logique paysanne un des thèmes sortant par tous les trous de l'ancienne opposition à la création d'une communauté (tant que la ville, seule gagnante, serait dirigée par le socialcommunisme). [Vite fait : on a passé plus d'une demie-heure sur le déploiement de la **fibre optique**, qui en effet intéresse tous les habitants...intéressés, mais ne concerne la ville que plus que marginalement. Sauf si j'ai mal noté, en termes financiers la part de la ville représente 5 % de la part de la communauté de communes, qui elle-même fait partie de la part des collectivités (région, département, communautés) qui, elle, représente...5 % de l'investissement. Je ne suis pas sûr de savoir le calculer : 5 % de 5% de 5 %, ça fait ?]